



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours : CAPLP Externe

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Session 2021

Rapport de jury présenté par :

Mme MYKAJ Sandrine, présidente du jury

SOMMAIRE

A) STATISTIQUES GENERALES	3
B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	3
<i>Épreuve d'analyse d'un problème technique</i>	<i>4</i>
<i>Épreuve d' exploitation pédagogique d'un dossier technique</i>	<i>7</i>
C) ÉPREUVES D'ADMISSION	9
<i>Épreuve de mise en situation professionnelle.....</i>	<i>9</i>
<i>Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.....</i>	<i>13</i>
D) ELEMENTS TRANSVERSAUX AUX DEUX ENTRETIENS	15
E) CONCLUSION	15

Important : A partir de la session 2022, les épreuves du concours sont modifiées (Cf. arrêté du 25/01/2021 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel).

A) STATISTIQUES GENERALES

Nombre de postes ouverts au concours :	20
Nombre de candidats inscrits :	102
Nombre de candidats présents :	24
Nombre de candidats admis :	12

Épreuves d'admissibilité :

Meilleures notes obtenues aux épreuves :

- Épreuve d'analyse d'un problème technique (coef. 1) : 15,25 / 20
- Épreuve d'exploitation pédagogique d'un dossier technique (coef. 1) : 14,63 / 20

Notes obtenues par le premier candidat

- Épreuve d'analyse d'un problème technique : 9,63 / 20
- Épreuve d'exploitation pédagogique d'un dossier technique : 13,00 / 20

Épreuves d'admission :

Meilleures notes obtenues aux épreuves :

- Épreuve d'entretien à partir d'un dossier (coef. 2) : 20,00 / 20
- Épreuve de mise en situation professionnelle (coef. 2) : 19,40 / 20

Notes obtenues par le premier candidat

- Épreuve d'entretien à partir d'un dossier (coef. 2) : 20,00 / 20
- Épreuve de mise en situation professionnelle (coef. 2) : 19,40 / 20

Résultats :

Nombre de points obtenus par le premier candidat admis :	101,43 pts
Nombre de points obtenus par le dernier candidat admis :	60,95 pts

B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les deux épreuves d'admissibilité sont des productions écrites sur table, sur copies de concours et documents réponses à compléter. Elles permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit avec clarté et précision sur les problèmes scientifiques et techniques pour la première épreuve et sur des situations pédagogiques courantes rencontrées en lycée professionnel pour la seconde épreuve.

ÉPREUVE D'ANALYSE D'UN PROBLEME TECHNIQUE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 4 heures, coefficient 1

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

Le sujet comportait **trois études indépendantes** s'appuyant sur un projet de construction d'un immeuble tertiaire à usage de bureaux d'environ 8500m². Ce bâtiment employant des technologies courantes de construction (fondations par pieux forés, voiles en béton, structure intérieure poteaux/poutres, planchers sur prédalles) est défini par un ensemble de documents écrits et graphiques en phase DCE (plan coupes façades extraits de CCTP) et en phase d'exécution du gros œuvre. Ce projet est complété par quelques documentations techniques et extraits réglementaires nécessaires à la résolution des problèmes posés dans les études.

Le jury rappelle que les études sont indépendantes et peuvent être traitées sans respecter l'ordre proposé dans le sujet. Toutefois, le jury conseille vivement les candidats d'effectuer une lecture attentive et complète du sujet avant de débiter le travail demandé. Il leur est conseillé de s'approprier les pièces définissant le projet ainsi que la documentation technique jointe, en parallèle à la lecture des thématiques des études et le repérage des documents réponses (DR) fournis. Cette phase doit permettre aux candidats de planifier leur travail pour ces 4 heures d'épreuve.

ÉTUDE 1 : Analyse technique de la structure (7 points)

Cette étude portait sur le dessin d'une coupe verticale sur une cage d'escalier et d'une coupe verticale sur les balcons de la façade nord.

Faisant appel aux aptitudes de lecture de plans, à des compétences de traduction graphique, cette étude a été traitée par 85% des candidats. 47% ont obtenu plus de la moitié des points attribués à cette étude.

La coupe sur la cage d'escalier a été convenablement traitée contrairement à celle sur le balcon pour laquelle les réponses fournies n'ont parfois rien à voir avec le dessin attendu : le balcon est souvent absent, il est régulièrement dessiné avec une épaisseur constante, les ouvertures au rez-de-chaussée et au R+1 sont rarement représentées.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la lecture souvent trop superficielle du questionnement. Il regrette que les éléments attendus clairement mentionnés, notamment au niveau de la cotation, ne figurent pas sur les copies.

Le jury déplore, pour un tiers des candidats, la faible qualité graphique des documents produits. Le manque de soin, d'application dans l'écriture et de structure dans les copies nuit à la qualité d'ensemble. Le respect des règles de dessin technique est un incontournable lorsqu'il s'agit du recrutement de futurs enseignants de construction en génie civil.

ÉTUDE 2 : Vérification d'un élément de structure en béton armé (7 points)

Cette étude portait sur une poutre en béton armé. Des questions calculatoires permettaient de vérifier les connaissances scientifiques de base en statique et en résistance des matériaux pour ensuite déterminer une section d'armatures principales. Une dernière question portait sur un plan d'armatures à compléter en s'appuyant sur une nomenclature fournie.

33 % des candidats n'ont pas du tout traité cette étude et 47 % de ceux qui l'ont traitée ont obtenu moins de 1/3 des points. De nombreuses questions n'ont pas été abordées en particulier celle portant sur le plan d'armatures pourtant très accessible mais pour laquelle seulement 13% des candidats obtiennent plus de la moitié des points.

De façon à guider au mieux les candidats, cette étude avait été volontairement découpée en étapes traduites par un questionnement clair. Mais le jury n'a pu que constater la méconnaissance de la terminologie de base utiliser dans la résolution de problèmes de ce type, à quoi il faut ajouter une incompréhension de certaines questions pourtant clairement rédigées. Il en découle des erreurs d'hypothèses, de prises en compte de données et de forme des résultats attendus. Le jury a constaté, dans plus de la moitié des copies, des incohérences graves dans l'emploi des unités utilisées alors qu'il s'agissait de la résolution d'un système isostatique élémentaire.

Le manque de rigueur dans la démarche calculatoire et dans les unités utilisées, complété par une absence de contrôle des résultats obtenus a mis en évidence des carences importantes dans ce domaine.

ÉTUDE 3 : Établissement du PV HT d'un ouvrage élémentaire (6 points)

Le contexte de cette étude est le lot gros œuvre et vise à établir, du point de vue de l'entreprise, le prix de vente HT d'un m² de voile en béton armé. Elle a été traitée par 85 % des candidats, mais très peu ont réussi à obtenir des résultats corrects aux différentes étapes de la démarche de calcul. Pourtant cette étude avait été volontairement divisée en quatre parties pour proposer une démarche structurante et des valeurs intermédiaires aux candidats :

- Il s'agissait d'abord d'établir un sous-détail de prix en déboursé sec (DS) d'un ouvrage élémentaire très courant : le DS d'un mètre-cube de béton.
Une nouvelle fois, pour 1/3 des candidats, la consigne est partiellement comprise, la méthode de calcul, pourtant élémentaire, n'est pas connue et de nombreuses erreurs de conversions d'unités sont à déplorer.
- La deuxième partie permettait de préparer le calcul du coût élémentaire des matériels et accessoires à intégrer ensuite dans le calcul du PV HT de l'ouvrage élémentaire. Certes le nombre de données était important, mais les calculs à effectuer relèvent de l'arithmétique. La démarche était volontairement laissée libre. Force est de constater que la grande majorité des candidats n'ont pas su structurer leur démarche et se sont souvent perdus dans leurs calculs alors qu'il s'agit d'un calcul courant du métier d'économiste de la construction.
- La troisième partie concernant le « montage » du sous-détail de prix à partir d'une trame donnée a aussi posé problème à de nombreux candidats. Seul les calculs des coûts de main d'œuvre ont été traité correctement par les candidats.
- Enfin la quatrième partie, d'une grande facilité et indépendante des précédentes, n'a été traitée que par 62 % des candidats. Cependant 75 % de ces candidats ont obtenu la totalité des points à cette question.

Le jury a constaté sur de nombreuses copies le manque de connaissances et de savoir-faire nécessaires à l'établissement d'un prix de vente unitaire d'un ouvrage élémentaire par la méthode

du sous-détail de prix. La maîtrise de ce procédé d'estimation est indispensable à l'enseignement en bac professionnel de technicien d'études du bâtiment, option A. Il est très courant en entreprise lorsqu'il s'agit de gestion des coûts des ouvrages. Cette méthode vient compléter l'établissement des prix au bordereau de prix préétablis et au ratio.

Le jury souhaite indiquer aux candidats que ce type d'étude intégrant de nombreuses données, permet d'évaluer la rigueur de la démarche ainsi que l'enclenchement et la précision des calculs. Ce travail de méthode doit être renforcé et aller jusqu'à une démarche d'autocontrôle des résultats produits.

En conclusion concernant cette épreuve d'analyse d'un problème technique, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de s'approprier les éléments du dossier technique support de chaque étude, de s'imprégner de l'ensemble des données de chaque étude et s'assurer de la totale compréhension des questions de chaque étude avant de débiter la composition. La maîtrise du temps alloué à chaque étude est un paramètre important pour la réussite. Le jury ne peut que recommander aux candidats de se préparer en traitant, en temps limité, les sujets des précédentes sessions, et ce, en situation réelle de composition. Il est aussi indispensable d'approfondir ces connaissances et savoir-faire fondamentaux pour l'exercice à venir du métier d'enseignant en construction et économie.

ÉPREUVE D'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 4 heures, Coefficient 1

À partir d'extraits de la maquette BIM d'un dossier technique particulièrement détaillé, d'extraits de normes, support des 3 études pédagogiques proposées, le candidat devait montrer ses aptitudes pour élaborer tout ou partie de l'organisation de séquences pédagogiques dans des situations représentatives de son futur métier d'enseignant en lycée professionnel. Le dossier support comprenait aussi des extraits des référentiels des deux options de la spécialité de technicien d'étude du bâtiment de bac professionnel, des exemples de fiches pédagogiques couramment utilisées pour la préparation de séquences et séances d'enseignement et des visuels extraits d'exploitations numériques du projet.

Le jury rappelle que rien n'oblige le candidat de traiter les études dans l'ordre proposé. Une lecture attentive et complète du sujet doit l'amener à définir sa progression pour les 4 heures d'épreuve.

ÉTUDE 1 : Établir une séance d'apprentissage détaillée (7 points)

Cette étude, à destination d'une classe de première TEB option A, s'appuie sur des activités exploitant le dossier technique, la maquette numérique, les extraits de normes et de réglementations en cours.

Au-delà des compétences pédagogiques, les candidats devaient disposer de compétences professionnelles pour donner du sens au contenu de la séquence d'enseignement demandée. Par cette étude, le jury souhaitait évaluer l'aptitude des candidats à exploiter les différentes parties d'un référentiel du diplôme, particulièrement l'articulation « savoir et compétence » d'une séance dans une séquence proposée.

97% des candidats ont traité cette première étude. 53% des candidats ont atteint la moitié des points alloués. Un grand nombre de candidats a rédigé une fiche contrat cohérente. En revanche, la fiche de déroulement de séance aurait mérité plus de précisions dans les informations données. L'énumération et la description des documents apportant le savoir à fournir aux élèves ont été traitées de manière très superficielle.

Le jury regrette que des candidats à un concours de recrutement d'enseignants ne soient pas suffisamment pertinents dans la préparation de la séance demandée. Ce type d'étude est fréquent dans cette épreuve d'exploitation pédagogique d'un dossier. Il était attendu deux critères essentiels : la pédagogie inductive et le détail des activités.

ÉTUDE 2 : Travailler en co-intervention (7 points)

Cette étude, à destination d'une classe de terminale TEB option B, s'appuie sur un enseignement en co-intervention avec un professeur de français.

Il s'agissait de définir un objectif commun aux deux enseignements. La construction du déroulement de séquence associait les activités de chaque enseignant et celles des élèves.

Cette étude, faisant partie de la réforme de la voix professionnelle, a été abordée par 95% des candidats mais 68% de ces derniers n'ont pas obtenu plus de la moyenne des points attribués pour cette étude.

Le jury a constaté que le programme de français n'a pas été suffisamment pris en compte pour le déroulement de cette séquence. Les candidats ont eu des difficultés à se projeter dans la situation proposée, plus de créativité dans l'organisation pédagogique était attendue. De plus, l'objectif principal était rarement en phase avec les référentiels, toutefois certains candidats ont su proposer des objectifs de séances en adéquation avec les contenus du diplôme.

ÉTUDE 3 : Analyser une production d'élèves (6 points)

Cette étude, à destination d'une classe de seconde TEB option A, s'appuie sur des activités exploitant le dossier technique, la maquette numérique, des copies d'élèves.

Les candidats étaient, pour cette étude, situés dans un contexte de remédiation suite aux rendus de travaux d'élèves. Cette étude nécessitait la mobilisation de compétences professionnelles du métier et l'utilisation de plusieurs logiciels dédiés.

Cette situation est particulièrement courante pour les enseignants de génie civil, option construction et économie. Tous les candidats ont traité cette troisième étude. 43% des candidats ont atteint la moitié des points alloués à cette dernière.

Le jury regrette la pauvreté des critères d'évaluation au vu des nombreuses compétences à évaluer et une ventilation des points trop aléatoire. De plus, le lien entre les critères d'évaluations et l'objectif de la séance n'étaient pas mis en valeur. Toutefois certains candidats ont su proposer l'individualisation de la correction avec des commentaires permettant à l'élève de comprendre ses erreurs. Enfin, la proposition de remédiation a été l'une des questions la moins bien traitée par manque d'analyse et d'approfondissement.

En conclusion, concernant cette épreuve d'exploitation pédagogique d'un dossier technique, le jury conseille aux candidats de lire précisément l'objectif de chaque étude afin de répondre au plus près des exigences des référentiels. Il est également essentiel de répondre avec une pédagogie inductive. De plus, il est important que les candidats notent le repère de la question et de l'étude.

Le jury recommande à nouveau aux candidats de s'intéresser davantage aux pratiques pédagogiques innovantes adaptées à l'enseignement en lycée professionnel.

C) ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent chacune un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **Partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **Partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **Partie 3 : exposé du candidat** de 30 min. maximum suivi d'un **entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

50 % de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant la première partie cette épreuve, sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction. Cette partie se déroule en salle projet. Chaque candidat se voit remettre un thème d'étude accompagné de ressources numériques. Il dispose d'un ordinateur équipé d'un ensemble de logiciels généralistes et spécifiques à la profession. Il peut imprimer et sauvegarder des productions numériques sur un support fourni qu'il pourra exploiter pendant la 2^e et la 3^e partie de l'épreuve.

La présentation de l'exploitation pédagogique attendue est directement liée aux activités pratiques réalisées. Le candidat dispose d'une heure (Partie 2) pour préparer ou finaliser son intervention devant le jury. Il dispose pour cela en salle de préparation de la même configuration informatique qu'en salle projet. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe préparant le baccalauréat professionnel de Technicien d'études du bâtiment, option A ou B. La partie 3, exposé du candidat puis entretien avec le jury, se déroule dans le même environnement ; c'est le jury qui rejoint le candidat dans la salle de préparation.

Partie 1 : travaux pratiques

Une très grande majorité des candidats a su mener à terme le travail demandé en salle projet. Seuls 12,5% d'entre eux n'ont pas pu conclure de manière satisfaisante leur expérimentation. La moyenne des candidats est de 6,13/10. Un quart des candidats a dépassé 8/10, seulement un tiers des candidats n'a pas obtenu la moyenne donc 3 avec une note inférieure à 3,5/10. 80% des candidats ont travaillé en autonomie avec l'environnement numérique proposé. La maîtrise des outils numériques courants de cette spécialité des études du bâtiment a considérablement évolué chez les candidats. Pour cette session, le jury a beaucoup moins souvent apporté d'aides ponctuelles sur les fonctionnalités des logiciels. Cependant les productions graphiques en 2D ou 3D manquent souvent de qualité et ne respectent pas rigoureusement les normes de dessin technique. Un futur enseignant de la spécialité construction et économie se doit d'être exemplaire sur cet aspect de son métier.

Le jury rappelle que les candidats doivent être capables de mener une démarche expérimentale dans les domaines scientifiques et techniques du bâtiment (agencement d'espaces et modélisation 3D, estimation des coûts, règlementation thermique, acoustique, accessibilité PMR, préparation, organisation et suivi d'une opération de construction...).

D'un point de vue numérique, les travaux pratiques d'expérimentation proposés sont ceux attendus d'un enseignant dans sa pratique pédagogique courante en classe de bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment dans ses deux options « Études et Économie » TEBEE et « Assistant en architecture » TEBAA.

Il est donc demandé aux candidats une maîtrise :

- d'un logiciel de DAO, en 2D
- d'un logiciel de modélisation 3D BIM
- d'un logiciel de visualisation de maquettes au format ifc
- d'un logiciel de traitement d'images
- d'une suite bureautique standard
- d'un logiciel de planification
- d'un logiciel de quantification et d'estimation d'ouvrages
- d'applicatifs métiers d'aide à la définition technique des ouvrages ou équipements

Le jury remarque que les candidats associent difficilement cette phase d'expérimentation en salle projet à l'exploitation pédagogique qui leur est demandée ensuite. Ils considèrent trop souvent cette première partie comme un exercice technique à réaliser pour justifier de leur niveau de compétences. Certes, cet objectif est à atteindre mais la partie orale porte principalement sur la présentation d'une séquence d'enseignement et le développement d'une séance d'enseignement. Le jury invite les candidats à engager au plus tôt leur réflexion pédagogique et ainsi identifier lors de la partie de travaux pratiques les éléments techniques, les visuels, les extraits des documents et des études produites qui pourront leur servir de support à la préparation pédagogique demandée.

Afin de préparer au mieux cette première partie d'épreuve du concours, il est proposé aux candidats de consulter les ressources disponibles sur le site national « eduscol STI » mais aussi de se rendre sur le site « É-bat.Dijon » (<http://etudes-batiment.ac-dijon.fr/>) pour télécharger des exemples de sujets des épreuves professionnelles du bac professionnel TEB dans les deux options.

Partie 2 : préparation de l'exposé

Dans une salle de classe équipée d'un micro-ordinateur, d'un vidéoprojecteur et de matériel courant d'animation pédagogique, le candidat doit finaliser la préparation de sa séquence et d'une séance d'enseignement issues des travaux pratiques effectués précédemment. Le niveau d'enseignement et la(les) compétence(s) professionnelle(s) à faire acquérir sont connus du candidat dès le début de l'épreuve (partie 1).

Il est attendu du candidat :

- La présentation d'une séquence pédagogique (durée, nombre de séances, objectifs...) en utilisant les trames remises;
- Le développement d'une séance issue de cette séquence (contexte professionnel, objectif, compétence(s) développée(s), savoirs associés, évaluation...);
- La production et la présentation de documents remis aux élèves (fiche contrat, support de cours, pré-imprimé, corrigé...).

Le jury a noté que la très grande majorité des candidats avait bien intégré l'articulation entre ces deux parties d'épreuves. Cependant il les invite à relire les consignes et orientations données dans le sujet quant au niveau de classe et à la (ou les) compétence(s) à développer. Le jury a en effet noté que plusieurs candidats ont construit une séquence pédagogique plutôt éloigné du thème du TP donné, n'exploitant de surcroît que très partiellement le contexte professionnel imposé et les investigations menées lors de la première partie. Cet éloignement influe sur l'évaluation de la 3^e partie de l'épreuve.

Sans doute du fait du martellement pendant la présentation de cette épreuve aux candidats lors de l'accueil, ceux-ci ont privilégié la réflexion pédagogique à la construction d'un diaporama de présentation. En effet le jury se doit d'évaluer, lors de la partie orale, le fond avant la forme.

Le jury a souvent remarqué la difficulté des candidats à gérer cette heure de préparation, ce qui les conduit à ne pas être en mesure ensuite de présenter une démarche pédagogique complète intégrant les attendus du point 3 détaillés ci-avant.

Partie 3-1 : Exposé du candidat (30 minutes maximum)

Après la présentation individuelle des membres du jury et, s'il le souhaite celle des candidats, le jury apprécie que l'exposé des candidats débute par un rappel concis de la contextualisation du projet, de la situation professionnelle proposée et du développement pédagogique attendu.

La présentation des résultats de l'analyse et de l'expérimentation prend souvent un temps assez long de cette partie expositive, ce qui n'est pas indispensable.

Le jury a apprécié que soit explicitement annoncé le choix de l'objectif pédagogique, la prise en compte du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme. Il serait bon que la séance proposée s'inscrive systématiquement dans une séquence, elle-même en adéquation avec un contexte professionnel s'appuyant sur le dossier technique proposé. L'énoncé des premiers éléments d'une progression pédagogique permettrait au jury de mieux comprendre l'intégration de la séquence proposée dans le cursus de formation et la cohérence de la compétence visée dans cet ensemble. Les candidats proposent rarement les modalités d'évaluation envisagées au regard des critères d'évaluation des compétences travaillées. Ce sont pourtant des éléments indissociables de l'acte d'enseignement.

Le jury regrette que les candidats restent sur des lieux communs de l'enseignement tant dans les déroulements pédagogiques que dans l'animation des groupes classes. De même, il est rare que les candidats proposent des trames ou exemples de productions pédagogiques à destination des élèves (trame de cours, exercices d'appropriation, fichiers ressources, supports d'évaluation, de remédiation...).

Cependant, lors des exposés, le jury a pu observer une qualité de langage satisfaisante et une élocution claire à quelques rares exceptions, ainsi qu'une communication courtoise pour la très grande majorité des candidats.

À noter aussi que le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité par les candidats, la gestion de ces 30 minutes est à améliorer.

Partie 3-2 : Entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est principalement sollicité pour préciser ou compléter certains points de sa présentation et pour expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cet entretien a permis de mettre plus particulièrement en avant :

- Le contexte et la mise en situation de l'apprentissage ;
- L'articulation des activités élèves / cours / application / synthèse / étude de cas ;
- La(les) stratégie(s) d'évaluation et de remédiation envisagée(s) ;
- L'exploitation des référentiels ;
- L'utilisation prévue de matériels didactiques, particulièrement numériques ;
- La connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Le jury a intégré dans son évaluation la prise en compte de points listés ci-dessus ainsi que la qualité des réponses apportées et la justification des choix opérés aux plans didactique et pédagogique. Le jury s'enquière du niveau de connaissance des candidats des textes et de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle engagée en 2018.

Le jury a apprécié la posture d'écoute de la très grande majorité des candidats face aux questions, reformulations ou encore indications complémentaires demandées. Les échanges se doivent d'être courtois et constructifs. La bienveillance des deux parties est de mise.

Pour cette partie 3, la moyenne des candidats est à 5,76/10. Un quart a obtenu une note supérieure à 8/10, 4 candidats obtiennent moins de 2/10.

En synthèse, le jury souhaite rappeler quelques conseils pour la préparation pédagogique des séquences et séances d'enseignement :

- Les objectifs pédagogiques sont formulés en utilisant des verbes d'action ;
- Toute séquence se construit à partir d'un dossier support, en définissant un contexte professionnel de l'activité proposée aux apprenants ;
- La mise en situation professionnelle doit rester cohérente avec les différentes phases du dossier (APS, APD, DCE...) Cf. par exemple la Loi MOP ;
- Le niveau de formation doit être clairement défini, la séquence et les séances doivent être intégrées dans une progression pédagogique construite pour le cycle de formation ;
- Les évaluations doivent être systématiquement prévues et comprendre les critères d'évaluation des compétences du référentiel de la spécialité visée ;
- Le suivi de l'acquisition des compétences par les élèves doit être formalisé ;
- L'utilisation du numérique en tant qu'outil au service des apprentissages est à privilégier (interactivité, simulation, aide à l'individualisation des parcours...).

ÉPREUVE D'ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée totale de l'épreuve : 1 heure, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 2 parties :

- **Partie 1 : exposé du candidat** de 30 min. maximum
- **Partie 2 : entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

L'objectif de cette épreuve est de vérifier que les candidats sont capables de sélectionner un projet de bâtiment pouvant servir de support à leur enseignement. Ils doivent montrer leurs capacités à en extraire des situations professionnelles qui vont leur permettre de faire acquérir les compétences définies dans le référentiel de la spécialité de diplôme préparé, prioritairement au niveau 4. Ils doivent enfin montrer leur aptitude pour construire une séquence et des séances d'enseignement répondant à cet objectif d'acquisition de compétences.

Après cette première partie d'exposé, l'entretien qui suit permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité des candidats à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe pédagogique, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

La composition des dossiers

Le jury a noté une très grande diversité dans la qualité de construction des dossiers, allant d'une élaboration extrêmement rigoureuse et pertinente à un travail inachevé voire très sommaire. Manifestement tous les candidats n'ont pas anticipé la rédaction de ce dossier, attendant le résultat de la phase d'admissibilité. Cette différence d'investissement a une incidence sur l'évaluation de cette partie de l'épreuve.

Le jury tient à réaffirmer l'importance de la structuration et de la qualité rédactionnelle de ce dossier qui est en grande partie le fil conducteur de l'exposé des candidats.

Le contenu des dossiers

Le jury a de nouveau observé cette année les qualités techniques et pédagogiques des productions des candidats formés dans les INSPÉ. Le choix des dossiers étant pertinent, les séquences et séances présentées étaient bien construites et en rapport avec le référentiel de la spécialité du diplôme choisi.

Globalement, les projets de construction proposés sont variés, tant dans leur destination que dans leur complexité. Pour 75 % d'entre eux, les choix architecturaux et technologiques innovants sont prédominants : intégration des enjeux actuels du bâtiment : les transitions énergétique et numérique. Le jury a noté que le nombre de projets présentés à l'aide d'un modèle numérique, voire intégré dans une démarche BIM, avait significativement augmenté. C'est bien évidemment l'orientation qu'il faut retenir. Les enseignements dans cette discipline doivent maintenant intégrer cette dimension numérique, l'utilisation des outils numériques professionnels est incontournable. Cependant, le jury a déploré que le choix de certains projets, ou de certaines zones d'études présentés (complexité ou simplicité) ne soit ni en adéquation avec le niveau de classe identifié, ni conforme aux résultats attendus définis pour chaque tâche du référentiel ciblé.

Enfin, pour 10% des candidats, il est regrettable qu'il n'y ait pas de lien direct entre le support et l'exploitation pédagogique proposée, certains proposant des « exercices d'application » de la leçon, sans rapport avec leur dossier support.

Le jury souhaite rappeler à l'ensemble des candidats que toute séquence pédagogique doit prendre appui sur une situation professionnelle concrète contextualisée par une phase de construction (esquisse, avant-projet, projet, offre de prix, préparation des travaux, exécution des travaux, suivi des travaux, ...), par une tâche à exécuter et un lieu de son exercice (maîtrise d'ouvrage, cabinet d'architecte, maîtrise d'œuvre, économiste, entreprise, ...). Cette situation professionnelle ainsi décrite va donner du sens à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences intégrant les savoirs qui y sont associés.

Le jury souhaite souligner que seule la moitié des candidats a su mettre en avant l'utilisation des outils numériques pour et par les élèves. La maîtrise de ces outils professionnels fait pourtant partie de la réalité de l'exercice du métier de technicien assistant en architecture ou de technicien économiste de la construction.

La présentation par le candidat (30 minutes maximum)

Le jury a apprécié les exposés bien conçus, structurés et bien préparés. La majorité des candidats formés en INSPÉ se sont montrés à l'aise dans cet exercice ; toutefois, le jury a relevé que certains candidats « récitait » un peu trop leur leçon sans maîtriser totalement le fond de leur exposé. Des candidats ont mis en valeur l'intérêt, la qualité de leur dossier et surtout, ont justifié l'exploitation pédagogique qui en a été faite, notamment au regard de la pertinence des points développés.

L'utilisation des moyens didactiques de présentation lors de l'exposé est maîtrisée. Les candidats sont de plus en plus à l'aise avec l'environnement numérique et les médias à disposition. Les aptitudes liées à l'expression orale et à la communication sont appréciées. Elles représentent un critère important pour le jury.

L'entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Les questions posées par le jury n'ont pour autre objectif que de faire préciser et approfondir par les candidats les éléments exposés précédemment ainsi que les développements présentés dans leur dossier. Ceux-ci doivent se mettre en position d'écoute objective et apporter des réponses convaincantes, étayées et concises. Ce conseil s'adresse aux 20% des candidats se positionnaient davantage sur une posture défensive, voire interrogative, plutôt que dans le cadre d'un échange à caractère professionnel. Ces éléments ont fait partie intégrante de l'évaluation.

Le jury a pris aussi en compte l'aptitude des candidats à proposer des adaptations pédagogiques intégrant de nouveaux éléments issus des échanges. Ce qui implique pour eux une bonne connaissance du référentiel de la spécialité choisie, une maîtrise technique du projet présenté et une mise en cohérence avec la séquence et les séances présentées initialement.

La moyenne obtenue à cette épreuve est de 9,10/20. Ce résultat est considéré décevant par le jury au regard des modalités de préparation qui ne dépendent que de l'investissement des candidats

D) ELEMENTS TRANSVERSAUX AUX DEUX ENTRETIENS

Lors de ces entretiens, les membres du jury ouvrent leur questionnement sur l'organisation des enseignements de la voie professionnelle (AP, EMC, PFMP, CCF, ...) et les récentes évolutions apportées par la Transformation de la Voie Professionnelle à compter de la rentrée 2018. Le jury évalue aussi la connaissance des candidats sur le fonctionnement d'un EPLE et sur les valeurs portées par l'Education nationale en relation directe avec les valeurs et les principes de la République.

Les membres du jury se doivent de mesurer les aptitudes des candidats à agir en agent du service public de l'Éducation au sein de sa classe, en équipe pédagogique, en équipe éducative, dans son établissement d'affectation et ce, en toutes situations professionnelles. Ces aptitudes étant indispensables tant à destination des élèves qu'avec ses futurs collègues et sa hiérarchie.

E) CONCLUSION

La préparation au Concours CAPLP externe Génie civil option construction et économie est indispensable. Les compositions écrites et les prestations orales ne peuvent être improvisées.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer notamment sur le rapport de jury et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid129232/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2019.html>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol.